

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi
Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2026, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT) publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration.

1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 35.076 D,800 relative aux dividendes de l'exercice 2024 encaissés sur les titres S.F.B.T. rachetés et ce, conformément au paragraphe 15 de la norme comptable n° 2 relative aux capitaux propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Résultat net exercice 2025.....		267 197 448,880
Résultats reportés de l'exercice 2024	+	270 966 055,392
Sous-total		538 163 504,272
Dividendes	-	235 950 000,000
Résultats reportés de l'exercice 2025.....		302 213 504,272

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,880

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de :

- Monsieur Gregory CLERC

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'Administratrice indépendante de :

- Madame Meriem ZINE

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Guy DE CLERCQ de sa qualité d'Administrateur à compter de cette assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Charles VERMEULEN, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Guy DE CLERCQ dont le mandat devait expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Hédi ZERZERI, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale ordinaire nomme Madame Samia TNANI SEIDENSTICKER, en qualité d'Administratrice indépendante et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Membre du Comité d'Audit de :
- Madame Meriem ZINE

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire nomme Madame Samia TNANI SEIDENSTICKER, en qualité de Membre du Comité d'Audit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme nette de 370.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du comité permanent d'audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par membre

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2025 au vendredi 12 juin 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX HUITIEME RESOLUTION :

En application de l'article 13 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire prend acte que :

- la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR a déclaré, à la Bourse de Tunis le 8 avril 2025, avoir franchi directement à la baisse le seuil des cinq pour cent (5%) de participation dans le capital ;
- la Société Partner Investment a déclaré à la Bourse de Tunis le 27 juin 2025, par l'intermédiaire en bourse MAXULA BOURSE, avoir franchi directement à la baisse le seuil des dix pour cent (10%) de participation dans le capital.
- la Société Partner Investment a déclaré à la Bourse de Tunis le 15 septembre 2025, par l'intermédiaire en bourse MAC SA, avoir franchi à la baisse le seuil des dix pour cent (10%) de participation dans le capital.
- Les Brasseries et Glacières Internationales ont déclaré à la Bourse de Tunis le 10 octobre 2025, par l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX, avoir franchi directement à la hausse le seuil des cinquante pour cent (50%) de participation dans le capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE**Etats financiers au 31 décembre 2025****Bilan****(En dinar Tunisien)**

A C T I F S	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	5 577 515,245	5 239 053,395
Moins : Amortissements	-5 077 943,282	-4 976 481,282
	499 571,963	262 572,113
Immobilisations corporelles	623 576 361,510	596 820 530,920
Moins : Amortissements	-369 319 899,405	-345 360 921,439
Moins : Provisions	-1 352 711,143	-782 787,143
	252 903 750,962	250 676 822,338
Immobilisations financières	331 511 987,500	318 654 228,466
Moins : Provisions	-18 090 722,763	-14 178 353,763
	313 421 264,737	304 475 874,703
<u>Total des actifs immobilisés</u>	<u>566 824 587,662</u>	<u>555 415 269,154</u>
Autres actifs non courants	1 610 265,646	1 089 374,702
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>568 434 853,308</u>	<u>556 504 643,856</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	176 853 865,782	156 207 292,292
Moins : Provisions	-4 087 005,383	-4 087 005,383
	172 766 860,399	152 120 286,909
Clients et comptes rattachés	145 295 188,747	160 241 390,020
Moins : Provisions	-16 067 130,326	-16 347 949,928
	129 228 058,421	143 893 440,092
Autres actifs courants	26 703 784,144	23 452 563,046
Moins : Provisions	-5 433 496,954	-1 343 616,165
	21 270 287,190	22 108 946,881
Placements et autres actifs financiers	125 530 368,134	275 222 094,865
Moins : Provisions	-350 000,000	-350 000,000
	125 180 368,134	274 872 094,865
Liquidités et équivalents de liquidités	313 047 740,009	132 273 442,362
Total des actifs courants	761 493 314,153	725 268 211,109
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	<u>1 329 928 167,461</u>	<u>1 281 772 854,965</u>

Etats financiers au 31 décembre 2025**Bilan****(En dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	268 125 000,000	268 125 000,000
Réserves légales	26 812 500,000	26 812 500,000
Autres capitaux propres	8 708 771,134	8 708 771,134
Compte spécial d'investissement	165 181 963,000	165 181 963,000
Résultats reportés	302 213 504,272	270 930 978,592
Actions propres	-536 097,560	-257 930,530
<u>Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</u>	<u>770 505 640,846</u>	<u>739 501 282,196</u>
Total des capitaux propres après affectation	<u>770 505 640,846</u>	<u>739 501 282,196</u>
PASSIFS		
Passifs non courants		
Autres passifs financiers	99 820 020,273	92 146 114,898
Provisions	33 202 913,940	24 267 269,500
<u>Total des passifs non courants</u>	<u>133 022 934,213</u>	<u>116 413 384,398</u>
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 981 172,796	79 898 812,122
Autres passifs courants	358 415 986,138	345 957 508,349
Concours bancaires et autres passifs financiers	2 433,468	1 867,900
<u>Total des passifs courants</u>	<u>426 399 592,402</u>	<u>425 858 188,371</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	<u>559 422 526,615</u>	<u>542 271 572,769</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>	<u>1 329 928 167,461</u>	<u>1 281 772 854,965</u>

III-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (En dinar Tunisien)

RESOLUTION N° 3 DE L'AGO DU 19 MAI 2026	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	ACTIONS PROPRES	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2025 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT NET DE 2025	268 125 000,000	26 812 500,000	8 708 771,134	165 181 963,000	270 966 055,392	267 197 448,880	-536 097,560	1 006 455 640,846
RESERVES LEGALES								
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT								
RESULTATS REPORTES					31 247 448,880	-31 247 448,880		0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE						-235 950 000,000		-235 950 000,000
SOLDE AU 31/12/2025 APRES AFFECTATION DU RESULTAT NET DE 2025 PAR L'AGO	268 125 000,000	26 812 500,000	8 708 771,134	165 181 963,000	302 213 504,272	0,000	-536 097,560	770 505 640,846

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
M. Mustapha ABDELMOULA	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2025-2026 et 2027	P.D.G. de la SGBIA	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM
M. Gregory CLERC	Lui-même	Administrateur	2026-2027 et 2028	Président-Directeur Général de BGI	BGI / ALBAV / SNB (RP de BIH) / CCBL / CC Catumbela / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA / CUCA / ECN / EKA / FAZENDA Socamia / NOCAL / NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOBEBRA / BRAKINA / SABC (RP de BGI) / SEMC / SOCAVER / BRASIMBA / SOLIBRA / SOMDIA / SOBRAGA / BIH / BIH ANGOLA / BNH / DF HOLDING / CASSIOPEE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / SBM / CDC (RP de SBM) / MDI / SUMOL+COMPAL Marcas
M. Elyès FAKHFAKH	Lui-même	Administrateur	2025-2026 et 2027	Directeur Général de la SFBT	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / S.T.B.G./ LA PREFORME / SMVDA RAOUDHA
M. Jean-Claude PALU	Lui-même	Administrateur	2024-2025 et 2026	Administrateur de sociétés	S.P.D.I.T. / S.E.A.B.G. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SOSTEM / SMVDA RAOUDAH / ALBAV / SNB / COBEMA / NOCEBO / SOBA / SOBEBRA / BRAKINA / /SODIBO / CFC / SABC / SEMC / SOCAVER / MOCAF / BRALICO / BRACONGO / BRASIMBA / SOLIBRA / SUCAF CI / SOBRAGA / SOVINGAB / SOBRAGUI / INVESTRAT / STAR / SEMA EAU VIVE (RP de STAR) / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCM / SUMOL+COMPAL Marcas / SOBOA / BDT / BB LOME

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat (exercices)	Activité professionnelle	Administrateur dans d'autres sociétés
M. Michel PALU	Lui-même	Administrateur	2024-2025 et 2026	Administrateur de sociétés	S.P.D.I.T. / S.G.B.I.A. / S.T.B.O. / SMVDA RAOUDHA / ALBAV (RP de BIH) / SNB / ALGAD / FRUITAL / SBC / SBOA / CCBL / CC CATUMBELA / CCBSA / CERBAB / COBEJE / COBEMA / CUCA / ECN / EKA / NOCAL / NOCEBO / SOBA / VIDRUL / SOBEBRA - BRAKINA / SABC / SEMC / GCSA / SOSUCAM / SOCAVER / MOCAF / SODISCA / BRALICO / SARIS-CONGO / BRACONGO / BRASIMBA / ITS AOC / SOLIBRA / SUCAF CI / SOBRAGA / SOVINGAB / SOBRAGUI / SOEGUIBE / SEMA EAU VIVE / MALTO / STAR / CDL / CMBL / CML / BRAMALI / CMAR / CDC / MAROPAC / MDI / SBM / SEVAM / SVCM / SUMOL+COMPAL Marcas / SOBOA / BDT / CST / SDBS / BB LOME
M. Charles VERMEULEN	Lui-même	Administrateur	2026	Administrateur de sociétés	DF HOLDING / BIH / BIH (Angola) LTD / STAR (Madagascar)
M. Hédi ZERZERI	Lui-même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2026-2027-2028	Dirigeant de sociétés	ATD SICAR / TPR
Mme Samia TNANI SEIDENSTICKER	Elle-même	Administratrice indépendante	2026-2027-2028	Consultante indépendante	TAYSIR MICROFINANCE / LA MAISON DE TUNISIE
Mme Meriem ZINE	Elle-même	Administratrice indépendante	2026-2027-2028	Directrice Générale ADVANS TUNISIE	TUNIS RE
Les Brasseries et Glacières Internationales	Mme Laurence DEQUATRE	Administrateur	2025-2026 et 2027	Création d'un portefeuille de valeurs mobilières et gestion de ce portefeuille	BGI TRADE MARK / MAGHREB INVESTISSEMENTS/ BRAKINA / SABC / SOLIBRA/ BRAMALI / SOBOA
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	M. Laurent THUILLIER	Administrateur	2025-2026 et 2027	Société d'assurances	STB /COTUNACE / TUNIS RE /STBG /CTN / AFRIQUE ASSISTANCE /VERITAS / INSSIPE / SSA / STIP /GTI /SNR / SICAV BNA / LA LYRE IMMOBILIERE/ED DKHILA / DAR DHIAFA / SICAV L'EPARGNANT /SICAV L'INVESTISSEUR / MAXULA PLACEMENT SICAV /MAXULA INVESTISSEMENT SICAV